No 9 — 22me ANNÉE

Le numéro : 10 centimes

MARDI 22 JANVIER 1924

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone No 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par No)	24.—	13.—	7.50
(env. 3 No de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel . . .	4.50	2.25	1.20

Cpte de Chèques postaux No II c 84

ANNONCES:
(Corps 8)

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.20	0.25	0.30
Réclame	0.50	0.50	0.50

S'adresser à PUBLICITAS, S. A., de Publicité ou au bureau du Journal.

Offres et demandes d'emplois

Représentant

est demandé au 15% par fabrique de biscuits 1re marque pour le Valais. Offres avec références sous: « **Voyageur** », **P. R., poste restante, Lausanne.**

Employé intéressé

Jeune homme marié, connaissant les deux langues et disposant de capitaux, cherche place comme tel ou associé.

Offres sous chiffre P. 205 S. Publicitas, Sion.

On demande de suite

Bonne domestique

fort gage. S'adr. A. DESBAILLET, Peissy, Genève.

Magasins

Pour commerce, on cherche à louer dans principale rue de Sion LOCAUX si possible avec dépendances.

S'adr. sous P 209 S **Publicitas, SION.**

A LOUER UN

Appartement

dans bâtiment neuf, avec tout confort moderne; eau, gaz, électricité, chauffage central, salle de bains. Jardins à volonté. S'adr. Publicitas, SION sous P 202 S.

On cherche une vache pour

hiverner

S'adresser au bureau du journal.

On offre à louer deux bons

prés

à Champsec. S'adresser à Publicitas, Sion, sous P. 2038.

Viande désossée

pour charcuterie des particuliers à fr. **2.**— le kg., hachée sur demande.

Boucherie
Chevaline Lausannoise
Tél. 35,05 18 Ruelle Gd-Pont

Hâtez-vous et achetez des

LOTS

à fr. 1.— ou séries à frs. 10.— dont **1** à **2** gagnants sont garantis de la **loterie de l'hôpital d'Aarberg.** Vous avez la grande chance de participer au

3me TIRAGE: 29 FÉVRIER

et de gagner des gros lots de frs. **50,000, 20,000, 5,000** etc. qui ne sont pas encore sortis.

Envoi contre remb. par **l'Agence Centrale à Berne**, Passage de Werdt, 154.

Boucherie Rouph

rue de Carouge 36 bis GENEVE
expédie contre remboursement viande de choix du pays, depuis 2 kg. 500 et plus.

Bouilli	le kg.	2.30
Rôti	»	2,60
Graisse de rognon	»	1,50
Cuisse ou derrière entier, depuis	»	2.50

VIANDE DE CHEVAL

Bouilli avec os, le kg.	Fr.	1.60
Bouilli sans os	»	2.40
Rôti sans os	»	2.60
Saucissons et saucisses	»	3.—
Viande fumée	»	2.40
Salami	»	4.—

BOUCHERIE CHEVALINE LAUSANNOISE
Ruelle du Gd-Pont 18, **Lausanne**

Dames

Retards, Conseils discrets par **Case Dara, Rive 430, Genève**

DAMES, Catalogues gratuit. Soins urgents répétés. Ecrire PARISIANA, Genève.

On prendrait en

Suisse allemande

dans bonne famille 1-2 garçons ou jeunes filles désirant apprendre la langue allemande et fréquenter les écoles. Bons soins, traitement de famille, bonne nourriture. Prix modérés. Famille v. Ostheim, Zurich 8, Seefeld.

Timbres-Poste

Sur demande, j'envoie à choix timbres suisses divers, etc. Prix-courant adressé franco. **Maison renommée pour la qualité irréprochable de ses envois.**

Charles Guinchard, Beaumontweg 30, **Berne**

J'achète au comptant de vieux suisses, etc.

— Fabrique de chaudronnerie —

L. HALDI

Petit Borde, **Lausanne**

Chaudières à distiller — Buanderies
Bouilloires, etc.
Etamage — Réparations

Aux Communes et Municipalités

soucieuses de la santé et de la Vie de leurs habitants, l'Agence des Automobiles «Chevrolet» AUTA-NOVO, S. A., à Genève, 42 Gd. Quai, enverra sur simple demande par poste, les dessins et descriptions complets de l'**Ambulance automobile 15 HP.,** construction très soignée, solide et extra moderne, vendue en ordre de marche, avec démarrage et éclairage électrique, chaînes pour circuler dans la neige, Lit-brancard, strapontins pour gardes-malades, etc., au prix de frs. 8,500.—. Garantie une année.

Conservatoire de Musique de Genève

2me semestre 1923-1924

Les inscriptions pour le second semestre seront reçues à la direction, les vendredi 25 et samedi 26 janvier, de 9 h. à midi. On peut s'inscrire aussi par lettre dès maintenant. Examens d'admission le lundi 28 janvier.

Ouverture du second semestre le vendredi 1er février.

Société Suisse des Explosifs

Fabrique et bureaux: Gamsen-Brigue (Valais)
Télégramme: Explosifs, Brigue

Dynamite à tous dosages :- **Explosifs de sûreté** -:
Dynamite-Gomme 100% :- **Gamsite** -:
Dynamite « Antigel » :- **Plastammite** -:
Mèches et détonateurs :- **Simplonite** -:

Tous accessoires pour le tir des mines

Dépositaires: Victor Karlen, **Stalden,** Adolphe Rey, à **Sierre;** Pfefferlé & Cie., **Sion;** F. Bompard, **Martigny;** M. Décaillet, **Salvan.**

Boucheries Joseph Duc

Rue du Rhône SION Rue des Châteaux

Viandes de 1er choix et quartiers pour saler au plus bas prix du jour

Livraison à domicile

Téléphone No 55

Sabots peau cirée, non fourrés, Nos 40-48 **6,90**
Souliers militaires, peau de veau souple. Forme d'ordonnance, bon ferrage, Ia qualité No. 40/46 **23.50**
Souliers militaires pour garçons, double semelle, bon ferrage, Nos. 36/39 **15,90**
Souliers militaires double semelle, bon ferrage, No 40/46 Fr. **18,50**
Souliers militaires tiges hautes, langues à soufflet, ferrage de Ire qualité Bally Fr. **21,50**
Bottines pour hommes, pour le dimanche, box noir double semelle Fr. **21.50**
Bottines pour Dames, pour le dimanche, box noir, façon Derby, talon bottier, forte semelle Nos 36/42 **18,50**
Bottines peau cirée pour garçons et fillettes, Nos. 27/29 **9,50**
Nos 30/35 **10,50**

Envoi franco contre remboursement à partir de 10.—
Demandez notre catalogue illustré
Grande Cordonnerie J. KURTH, Cours de Rive, GENEVE

Le **„Journal & Feuille d'Avis du Valais"** **qui est lu dans tous les ménages, est le plus actif des agents pour faire connaître un produit**

Couteaux de table

acier garanti, jolie forme, solide, à 0.35, 0.50 et les plus beaux, à 0.60 pièce. — Hôteliers, revendeurs et restaurateurs, profitez de mon offre. Envoi en rembours, 6 p. minimum.

Gros -- Louis KOENIG -- Détail
Simplon 10. LAUSANNE
Magasin et entrepôt, à côté de la Brasserie de Grancy

Huile de noix

garantie pure, qualité supérieure
à Fr. 3,20 le litre
Rabais suivant quantité
Estagnons de 3, 5, 10, 20 litres
Jaccoud & Cie
HUILERIE DE MORGES

Coffrets

pr. particuliers, toutes grandeurs. Sécurité complète.

FICHET S. A.
1, rue du Grutli, 1
Genève
Catalogue franco

Pour les rhumatismes la goutte, l'albuminurie, le diabète et tous les vices du sang

Adressez-vous à M. BRIOL, herboriste à NYON qui vous donnera des renseignements gratuits et fournira sur demande les TISANES nécessaires à votre état de santé. (Joindre un petit flacon d'urine du malade le matin au saut du lit). Indiquez l'âge et genre d'occupation, quelques renseignements sont utiles.

Prix des paquets: Fr. **5,50** Port en plus).

Téléphone 300.

Timbres en caoutchouc et en métal en tous genres

TAMPONS

Marc GESSLER. Sion

Entreprise de bâtiments Matériaux de construction

E. Clapasson & Eloi Dubuis

Route de Lausanne — SION — Route de Lausanne

Gypserie — Peinture — Enseignes — Faux bois, faux marbre — Papiers peints.
Vente de couleurs prêtes à l'emploi, huiles, céruse, couleurs et ocres
Fabrique de tuyaux, coulisses, planelles, bassins, lavoirs et auges en ciment
Dépôt de chaux, ciment, gyps des meilleures marques
Terre et briques réfractaires — Catelles faïence — Lavoirs en grès et mosaïque
Planches de roseaux — Liteaux — Lattes de roseaux — Treillis Lötzwil pour plafond
Carton bitumé — Ecluses: planches de colonnes ciment armé pour clôtures
Dépôt de dalles, escaliers, plateformes, bassins des carrières de dalles Sembrancher
Ardoises brutes et taillées des carrières de Brigue, Orsières, Leytron, Vernayaz
Transport par camions automobiles Téléphone 202. Compte de chèques IIc 440

Projets — Devis — Prix courants pour travaux — Plans

Chacun peut gagner

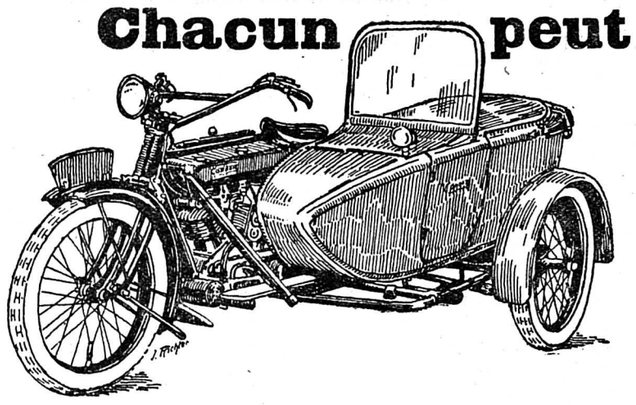

50,000 francs (une villa, confort moderne); 28,000.— francs (une auto King); 14,000 francs (une auto La Buire); 5,500 francs (voiturette Maximag); 3750 francs (side-car Condor); 1400 francs (chronomètre or Pochelon); des bicyclettes et des lots divers en tout

120,000 FRANCE DE LOTS

S'adresser à la Loterie de la Presse Genevoise

3, rue de la Monnaie, Genève, qui **délivre des pochettes de 5 billets** pour

120,000 FRANCS DE LOTS

Envoi contre remboursement ou par compte de chèque postal 0,510.

Envoyez-moi ..... billets
..... pochette de 5 billets
Nom: .....
Adresse: .....
Localité .....

CRÉDIT SIERROIS

Sierre et Montana

Escompte ——— *Ouverture de crédits*
Change ——— *Ordres de Bourse*

Dépôts à vue et à terme aux conditions les plus favorables

LE

THERMOGÈNE

combat merveilleusement les **RHUMATISMES, MAUX DE GORGE ET DE REINS, TOUX, BRONCHITES, POINTS DE COTÉ, TORTICOLIS,** et toutes les affections inflammatoires causées par un **brusque** refroidissement de la peau.

C'est un remède **sûr, facile,** prompt. Il n'impose aucun repos ni régime et **dispense des drogues si nuisibles à l'estomac.**

Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère bien à la peau.

La boîte 2 fr. 00 dans toutes les pharmacies du monde.

L'image populaire du Pierrot crachant le feu doit se trouver au dos de chaque boîte.

Prêts

sur hypothèques, nantissement et cautionnements

Obligations à 5 %

BANQUE COOPÉRATIVE SUISSE

Martigny, Sierre, Brigue

WIDMANN FRÈRES

ci-devant F. Widmann & Cie
Fabrique de Meubles - Sion
Salles à manger, chambres à coucher, salons tapis, rideaux, literie complète, etc., etc.
Avant de faire vos achats demandez nos nouveaux prix

Le café de malt Kneipp Kathreiner n'est vendu qu'en grains entiers. On voit ce qu'on achète! Faites-en l'essai encore aujourd'hui. Recommandé par les médecins

ARBRES FRUITIERS

de choix, en tous genres, et d'ornement
Rosiers, plantes vivaces, etc.

Pépinières BOCCARD Frères

POMMIER — Petit-Saconnex — GENEVE
ENTREPRISES de Parcs, Jardins, Tennis
Téléph. MONT-BLANC 36-15. Catalogue franco

La situation

(Correspondance particulière)

Un gros et heureux événement que cette entente italo-yougoslave. Elle marque un progrès sensible dans la voie de la paix. En nous remémorant toutes les phases dramatiques et souvent lourdes de menaces de guerre, par lesquelles a passé le conflit de Fiume, en nous rappelant que ce conflit était une suite de la vieille lutte pour la domination sur la mer Adriatique, nous nous rendons compte de l'immense importance que présente le fait qu'Italie et Yougoslavie se sont entendues à l'amiable, que les deux pays ont signé un traité précisant leurs obligations réciproques et qu'ils se sont engagés à conclure non seulement une convention commerciale, mais encore une convention politique par laquelle ils se garantiront mutuellement l'intégrité de leur territoire.

L'accord comporterait les articles suivants:

1. L'Italie s'engage à exécuter toutes les clauses du traité de Rapallo et à respecter toutes les conventions signées par le comte Sforza, ancien ministre des Affaires étrangères.

2. Le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes laissera à l'Italie une complète liberté d'action dans l'organisation de l'Etat de Fiume

3. La Yougoslavie aura le droit de se servir du port de Fiume pendant 50 ans.

L'Italie et la Yougoslavie concluront une convention commerciale. Et elles s'engagent, en principe, à signer un traité politique, en vue de garantir l'intégrité de leurs territoires.

***

Ce traité italo-yougoslave rappelle celui que vont signer la France et la Tchécoslovaquie. Ces deux derniers pays ont, eux aussi, pour but le maintien des traités et la défense du nouveau statut européen. Ils conviennent de se prêter mutuellement main-forte en cas d'agression et de coordonner leurs efforts pour restaurer économiquement l'Europe. Il ne sera pas signé de convention militaire proprement dite, mais les états-majors français et tchécoslovaques se tiendront en contact suivi, comme le faisaient les états-majors anglais et français avant 1914. Enfin, des arrangements financiers mettent les usines Skoda et les entreprises métallurgiques de la Bohème sous le contrôle du Creusot, ce qui renforce considérablement, sur le continent, la situation de l'industrie française.

Remarquons enfin que l'accord franco-tchécoslovaque, suivant la volonté des deux parties contractantes et les termes mêmes du projet de traité, sera permanent ou, comme on disait autrefois, perpétuel. Les deux pays se considèrent comme alliés pour un temps illimité et non pas pour un bail de 3, 6 ou 9 ans, résiliable à chaque période.

Le traité qui sera signé prochainement est la conséquence naturelle du geste que fit le gouvernement français lorsque, le 29 juin 1917 le premier de tous les alliés, il reconnut l'indépendance de la Tchécoslovaquie, de ce petit peuple opiniâtre — aussi opiniâtre que l'Irlande — véritable roseau pensant du Slavisme.

***

La Conférence de la Petite Entente, qui vient de prendre fin à Belgrade, a marqué le parfait accord des trois pays qui la composent: la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie.

Comme toutes les conférences précédentes celle-ci avait pour but de permettre un examen de la situation politique internationale. Trois questions ont surtout fait l'objet d'un échange de vues: le projet d'accord franco-tchécoslovaque qui vient renforcer la Petite Entente dans la tâche qu'elle s'est fixée; les relations italo-yougoslaves qui sont bonnes définitivement; et les rapports avec la Russie. Certains attendaient de la Conférence de Belgrade une décision sensationnelle touchant la reconnaissance «de jure» du gouvernement de Moscou. Il n'en a rien été. La Petite Entente laisse à chacun de ses membres toute latitude d'agir selon ses intérêts propres; en tenant compte de l'aspect européen du problème, elle décide de régler son attitude sur celle des grandes puissances.

***

Il y a une douzaine d'années que s'est terminée au Mexique la longue dictature de Porfirio-Diaz. Et pronunciamentos se succèdent là-bas sans grande interruption.

Quand Porfirio-Diaz fut chassé de la présidence en 1912, Madeiro prit sa place. Esprit libéral, généreux, Madeiro fut remplacé par Huerta, homme à poigne et à procédés expéditifs.

En 1916, Carranza est au pouvoir. Aidé du général Obrégon et de M. Adolfo de la Huerta, il doit lutter contre les entreprises successives ou simultanées de plusieurs généraux rebelles, dont le plus connu est Francisco Villa.

En 1920, Obregon devient président et 4 ans après, cette année même des élections devaient avoir lieu. Obrégon, qui ne peut se représenter, songeait à pousser au pouvoir son ami intime, le général Calles. Mais M. Adolfo de la Huerta, fort ambitieux, avec l'aide du général Sanchez, a levé l'étendard du pronunciamento. Un tiers de la Fédération mexicaine — soit dix Etats, — a adhéré à la rébellion. Troupes fédérales ettroupes «huertistes» se sont rencontrées. Huerta a ordonné le blocus. Des canonnières ont bombardé Tampico.

A l'heure où ces lignes sont écrites, il serait cependant téméraire de prédire de quel côté penchera la victoire. Quoi qu'il en soit l'élection présidentielle qui, constitutionnellement, doit avoir lieu par vote direct du peuple, sera décidée par les armes. C'est assez la coutume au Mexique.

Louis Avennier

Où va l'Angleterre ?

Mardi dernier a eu lieu l'ouverture effective du Parlement britannique. Le roi a lu le discours du trône; les députés ont achevé de prêter serment et puis la discussion de l'adresse de remerciements qu'il est coutume d'envoyer au roi en réponse à son discours, a commencé.

Cette fois, la bataille est engagée contre le cabinet conservateur qui entend se défendre, mais qui, malheureusement, n'a pas la majorité, puisque le parti conservateur est moins fort que les Travaillistes et les Libéraux réunis et puisque les Libéraux préfèrent que le pouvoir tombe aux mains des Travaillistes, plutôt que d'assurer la vie du gouvernement conservateur en votant pour lui.

Remarquez bien que c'est là une situation tout à fait spéciale à l'Angleterre. En France non plus le gouvernement n'a pas une majorité de parti, mais il se forme au sein du Parlement une majorité composée d'éléments parfois très disparates qui le soutiennent jusqu'à ce qu'ils en aient assez.

En Angleterre, il y a, au sein de la Chambre des Communes, trois partis: conservateurs, libéraux, travaillistes. Aucun de ces partis ne peut gouverner sans l'aide de l'un des deux autres et ceux-ci ne paraissent décidés, ni l'un ni l'autre, à lui donner cette aide. Bien au contraire.

Les travaillistes ont déposé, dès le jour de la rentrée de la Chambre, un ordre du jour de défiance sous la forme d'un amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, et cet amendement est ainsi conçu:

«Il est de notre devoir respectueux de soumettre à Votre Majesté que ses conseillers actuels ne jouissent pas de la confiance du Parlement».

De leur côté, les Libéraux ont déposé une motion qui, sous une forme plus diluée, aboutit également à la même constatation. Voici d'ailleurs le texte de cet amendement:

«... et faisons remarquer humblement qu'étant donné que, jusqu'ici, les Conseillers actuels de Votre Majesté se sont eux-mêmes déclarés incapables de traiter le problème du chômage, sans avoir recours à une politique protectionniste, laquelle a été rejetée de façon décisive par l'électorat, et que ces mêmes Conseillers ont failli, dans la conduite aussi bien des affaires intérieures que des affaires extérieures, ils ne peuvent avec avantage pour les services publics, rester plus longtemps chargés de la responsabilité du gouvernement».

Ces motions seront-elles votées? Pour qu'elles le soient, il faut évidemment que les Travaillistes et les Libéraux votent ensemble, et c'est ce qu'ils feront certainement puisque leurs motions respectives ont, en somme, la même conclusion.

Si le vote a lieu, le cabinet Baldwin n'aura plus qu'à se retirer. En pareil cas, c'est le parti le plus important en nombre, après celui qui vient d'être mis en échec, à qui revient la charge du pouvoir.

C'est donc — à supposer que les choses se passent ainsi — les Travaillistes qui auront le droit de gouverner, mais alors en admettant qu'un cabinet Macdonald se forme, ce cabinet se trouvera-t-il aux prises avec les mêmes difficultés que le cabinet conservateur? Les Travaillistes, en effet, n'ont même pas la majorité relative dans la Chambre des Communes. Leur entreprise serait donc vouée fatalement à un échec préalable de s'entendre sur certains points de leur programme avec les Libéraux qui, pour faire échec au cabinet Baldwin, se disent prêts à soutenir le cabinet travailliste, puisqu'aussi bien ils n'ont aucune chance de composer le gouvernement nouveau.

Les paris sont ouverts. M. Baldwin tombera-t-il ou réussira-t-il à se maintenir pendant quelque temps encore, et s'il tombe, son successeur fera-t-il mieux que lui et de quel élément se composera sa majorité?

Nous le saurons sous peu.

Mais si le roi comptait pour quelque chose dans le monde politique britannique, si son rôle n'était pas purement décoratif comme celui du président de la république française, nous savons bien ce qu'il ferait. Il convoquerait chez lui les chefs de partis et il leur tiendrait le langage suivant:

— Mais amis, arrangez-vous comme vous lientendez, je ne veux pas me mêler de votre petite cuisine, mais je tiens à vous dire ceci: «Pas de gouvernement socialiste», vous entendez? Le roi n'en veut pas.»

Et cela suffirait. M. Asquith, M. Lloyd George, M. Mac Donald, lord Curzon, tous les conservateurs marquants, tous les libéraux faisant autorité, et les travaillistes eux-mêmes se réuniraient aussitôt et se demanderaient pourquoi on ne s'entendrait pas sur «un modus vivendi».

Mais le roi n'agira pas ainsi; il aurait trop peur de sortir de ses attributions....

SUISSE

LA POSTE ET LES ÉCONOMIES

La décision prise par la poste depuis quelques années, à titre provisoire, par raison d'économie, de supprimer le timbrage des lettres à l'arrivée sera vraisemblablement maintenue définitivement.

Cette simplification procure une économie annuelle d'environ 100,000 francs.

CE QUE COUTE UN ORAGE

La municipalité de Lausanne demande un crédit de 35,000 francs pour réparer les dégâts causés par l'orage du 24 octobre 1923.

LE Vme COMPTOIR SUISSE

On nous écrit de Lausanne:

Le Vme Comptoir suisse se tiendra à Lausanne du samedi 13 septembre au dimanche 28 septembre 1924.

D'une façon générale, les prix de location des stands sont maintenus; toutefois il est prévu des réductions importantes pour les emplacements abrités dans la division de l'agriculture.

Petites nouvelles

A coups de trique. — A Courroux, un jeune homme est allé attaquer chez lui M. Uebelhardt, qui se trouvait seul. Le pauvre homme reçut par surprise un coup de trique qui lui sectionna presque l'oreille. Le lâche agresseur a été arrêté. La cause de cet attentat est la haine existant entre deux familles.

Les faux pas. — Un nommé Jean Widmer, Argovien, a fait une chute au bas des rochers le long desquels il se glissait pour abréger son chemin. Découvert par le gendarme Daucourt, il a été secouru et transporté dans un état assez grave à l'hôpital de Delémont.

Accident d'automobile. — Un accident s'est produit jeudi soir à Sihlwald, près Langnau (Berne). M. Landolt, fabricant à Erlenbach, conduisait sa voiture sur une route gelée et voulut sortir des ornières creusées par les chars. La voiture versa. M. Russenberger-Socin, qui était dans l'auto, fut tué dans l'accident. M. Landolt a une grave fracture du bassin.

Le pétrole. — A Uitikon (Zurich), Mme Louise Hedinger ayant voulu allumer son feu avec du pétrole, le récipient fit explosion et la malheureuse fut grièvement brûlée. Transportée à l'hôpital, Mme Hedinger a succombé.

Le Parc zoologique de Lausanne

On nous écrit de Lausanne:

Les Vaudois en général, les Lausannois en particulier, sont, sans qu'il y paraisse, de fort habiles gens. Le Comptoir Suisse, qu'ils ont si magistralement organisé et dont le succès va grandissant d'année en année, a construit, à grands frais, de belles installations-halles et écuries qui représentent près d'un million de francs et qui constituent ainsi une très grosse charge, un poids mort considérable. Il cherche donc à les utiliser le plus avantageusement possible en dehors du temps très court — quinze jours — pendant lequel se tient annuellement à Lausanne le Comptoir suisse de l'Agriculture et de l'Alimentation.

C'est pour cela qu'il a accepté avec empressement les offres de M. Charles Krone, de faire des écuries du Comptoir suisse à Beaulieu le quartier-général de son grand établissement (cirque et parc zoologique), qui, de Lausanne, pourra aisément, au cours des saisons prochaines, grâce à la situation de la capitale vaudoise et à la facilité des communications ferroviaires, rayonner dans toute la Suisse. Voilà pourquoi, au début de l'an 1924, les Lausannois ont vu avec curiosité, pendant plusieurs jours, défiler à travers ses rues en pente, tirées par des attelages de six ou huit chevaux, de lourdes et mystérieuses roulottes, soigneusement closes, aux larges roues, montant de la gare, où des trains spéciaux les avaient non sans peine, amenées de Milan.

Ainsi sont successivement arrivés, au cours de toute une semaine, les 350 pensionnaires du parc zoologique Krone, au nombre desquels 80 chevaux, des ponneys du Shetland, 40 tigres, dont plusieurs jeunes se laissant caresser et jouant comme de petits chats, 30 lions, 7 ours blancs, ours bruns, 5 éléphants de l'Inde et de l'Afrique, qui, au cours de l'installation, ont fait l'office d'inteligents et puissants garçons de peine, poussant ou tirant les roulottes, aidant à les garer; 5 chameaux, 3 lamas, un guépard, un buffle du Thibet, un bœuf zébu à cinq jambes, des yacks, une collection de gracieux ânes de Sicile, de nombreuses chèvres et antilopes africaines, un tapir, un hippopotame, des zébroides, quatre autruches, un python, un boa et d'autres encore.

De Munich est venu à Beaulieu le dépôt des roulottes et du matériel. De la Côte des Somalis est attendu un convoi de panthères, d'éléphants, de lions, de zèbres, de jaguards, de chameaux, de dromadaires, de chevaux, avec un rhinocéros.

Cette installation a donné à Lausanne et à Beaulieu une grande animation.

Un détail: avant de quitter l'Italie, où il est resté plusieurs années, M. Ch. Krone a fait don d'un éléphant au Jardin zoologique de Rome et à M. B. Mussolini d'un tigre de trente mois qui subit un sérieux dressage fait par M. Henri Wagner, un des dompteurs de l'établissement.

La nourriture et l'entretien de ces bêtes exige chaque jour de mille à douze cents kilos de viande, quatre à cinq cents kilos d'avoine, de deux à trois cents kilos de paille, cent kilos de semoule, cent kilos de son, cinquante kilos de pain, autant de carottes, etc., ce qui représente, pour l'agriculture et le commerce, un joli débouché. Les cages sont chauffées au moyen d'une dizaine de radiateurs élecrriques, dont l'installation se recommandait comme la moins coûteuse.

Lausanne s'est de la sorte créé — sans frais pour la ville, bien au contraire —, un parc zoologique de toute beauté, tel que seuls pourraient en montrer les établissements Hagenbeck, à Hambourg. La population, les écoliers spécialement, y trouvent bien mieux qu'au musée de vivantes et impressionnantes leçons de choses. Les avantages économiques ne sont point non plus à dédaigner. L'établissement occupe une cinquantaine de personnes. Pendant toute la mauvaise saison, 20 à 30 manœuvres fournis par l'Office du travail de la Ville de Lausanne y trouvèrent une occupation rémunératrice. Les écuries n'ayant pas été suffisantes pour contenir toutes les installations, des constructions spéciales, revenant à Frs. 120,000, ont été édifiées, aux frais de l'établissement. La remise en état du matériel, des voitures, de la sellerie, le charronnage, la menuiserie, la peinture, représentent une dépense de Fr. 60,000, donnant du travail à de nombreux artisans. C'est à Lausanne que l'établissement complètera ses collections par d'incessants apports, opèrera son rétablissement, soignera les éclopés que fait toujours un déménagement et organisera ses prochaines tournées en Suisse.

Et c'est ainsi que grâce au savoir-faire, à l'intelligence toujours ouverte et à l'esprit d'initiative des dirigeants du Comptoir Suisse, Lausanne est doté d'une nouvelle attraction, d'un puissant moyen d'instruction. R. S. L.

Canton du Valais

DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat prend acte que le Conseil fédéral, en séance du 4 Janvier 1924, a alloué au Canton du Valais des subventions de 25 à 35% des frais de remaniement parcellaire et des travaux d'assainissement et d'irrigation dans la commune de Rarogne (plaine du Rhône), (devis frs. 90,000; maximum frs. 29,800).

— Il nomme gardes-forestiers de triage, au vu du brevet de capacité qui leur a été délivré ensuite du cours forestier de 1923:

MM. Ruppen Xaver, à Viège,
Lagger Alexander, à St-Nicolas,
Williner Joseph, à Grächen,
Vogel Augustin, à Unterbäch,
Meichtry Emil, à Inden,
Varonier Pierre, à Varone,
Ritler Christian, à Blatten,
Heldner Johann, à Glis,
Hischier Alexander, à Oberwald,
Bürcher Joseph, à Greich,
Ruff Donat, à Tœrbel.

— M. Henri Gay, à Bramois, est nommé préfet-substitut du district de Sion.

— M. Joseph Tabin, à St-Jean, est nommé substitut de l'officier de l'état-civil de l'arrondissement de Vissoie, en remplacement du titulaire démissionnaire.

— Le capitaine Chs.-Albert de Courten, à Sion, est libéré définitivement du service militaire, avec remerciements pour les services rendus.

— Il est accordé à M. Joseph Ebener sa démission de président et de conseiller de la commune de Blatten.

— MM. Rodolphe Hugon et frères sont nommés débitants de sels à Châtelard.

BRAMOIS — Dépositaire postal

Nous apprenons que M. Joseph Panchard, secrétaire français au Département de l'Instruction publique, vient d'être nommé dépositaire postal à Bramois.

Nos félicitations au nouveau titulaire.

Le Département précité perd en lui un fonctionnaire sérieux qui ne sera pas facile à remplacer.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTO-CAMIONS

On nous écrit:

Jeudi, 17 janvier, a eu lieu, à Sion, sur l'initiative de la Section Valais de l'A. C. S., une réunion des propriétaires d'auto-camions du Valais.

Cette réunion qui comprenait une quarantaine de participants représentant 60 auto-camions a décidé de fonder une section Valais de l'ASPA (Association Suisse des Propriétaires d'Auto-Camions), et a désigné un Comité chargé de prendre en mains la défense de ses intérêts.

Le groupement en question compte sur l'appui des Pouvoirs publics pour mener à bien sa tâche et insiste sur le fait que l'auto-camion, loin d'être un objet de luxe, est uniquement un instrument de travail devenu indispensable dans les circonstances et les conditions de transport actuelles.

SPORTS D'HIVER A MONTANA

On nous écrit:

Le concours annuel de ski de Montana-Vermala a été fixé cette année aux 26 et 27 janvier prochains. Plusieurs clubs sont déjà annoncés; on parle même de l'élément militaire qui serait représenté. Pour peu que le beau temps soit de la partie, cette manifestation promet une réussite complète.

De superbes challenges, exposés depuis quelques jours, seront disputés aux courses de fond, de vitesse et au saut. A côté de cela, de beaux prix seront attribués aux as du ski.

Il ne reste qu'à souhaiter bonne chance à nos «sportifs». *R. M.*

LES CONFÉRENCES BELGES A MONTANA

Le cycle de ces conférences, organisées par le mouvement d'«Amitiés belgo-suisses» a débuté, le 2 décembre dernier, par la brillante causerie de M. le Ministre Carton de Wiart.

Jeudi, le 24 courant, à 14 h., le professeur Franz Cumont, membre de l'Académie royale de Belgique, membre-associé de l'Institut de France et correspondant de nombreuses académies donnera, au Casino de Montana, une conférence d'un caractère strictement scientifique et archéologique. Il entretiendra son auditoire des fouilles effectuées, en Mésopotamie, pendant la grande guerre, fouilles qui mirent à jour Saliyeh, l'antique cité du Dura sur l'Euphrate, colonie grecque fondée à la suite des conquêtes d'Alexandre-le-Grand. Ces fouilles, entreprises sur l'initiative de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris ont été organisées par M. Cumont lui-même.

Cette circonstance donnera à son exposé, qu'illustreront des projections lumineuses, une valeur toute spéciale. *Cn.*

DANS LE HAUT-VALAIS

(De notre correspondant)

UNE DÉCISION REGRETTABLE

Au moment où le trafic par le Simplon paraît reprendre une nouvelle activité et justifier, ainsi, plus que jamais, la présence d'un chimiste officiel au bureau des douanes de Brigue, ce poste vient d'être supprimé. Son titulaire, M. le Dr. Am Rhyn vient donc de quitter le Valais pour se rendre à Buchs où il remplira les mêmes fonctions.

Le départ de M. Am Rhyn, très apprécié pour sa correction et son affabilité, auxquelles une allure aristocratique donnaient un cachet particulier, laisse à Brigue, où il a fait partie du Conseil municipal pendant 4 ans, d'unanimes regrets.

UNE PROUESSE EN SKIS

La semaine dernière, 4 skieurs de Saas ont exécuté une véritable performance. Ils ont franchi le col de Zwischbergen, situé à plus de 3200 m. d'altitude et sont descendus sur Gondo. Après y avoir passé la nuit ils en sont repartis le lendemain et, par le même itinéraire, ont regagné sans encombre, leurs foyers.

CONCOURS DE SKI

Le concours de ski de l'Association haut-valaisanne de skieurs s'est déroulé à Zermatt, les 12 et 13 courant, par un temps splendide et dans les meilleures conditions; toutefois, la participation a été plutôt faible. Le député Oscar Supersaxo, de Saas-Fée, fonctionnait comme chef du jury. Ont pris part au concours les sections de Loèche-les-Bains, Zermatt, Viège, Berne, Visperterminen et Täsch. A l'occasion de la distribution des prix, le lieut.-colonel Held, le nouveau chef du Régiment auquel appartient le Bat. 89, a tenu à exprimer la sympathie qu'il éprouve pour les troupes haut-valaisannes et pour le noble sport du ski.

Nous rappelons le concours de ski de la vallée de Conches, qui aura lieu à Münster, les 26 et 27 janvier 1924.

En cas de mauvais temps le concours sera renvoyé de 8 jours. Les participants en seront avisés à temps.

Un horaire spécial a été organisé par la ligne de la Furka:

27 janvier:	Départ de Brigue à	h. 8.00
	Arrivée à Münster	9,49
	Départ de Münster	17,15
	Arrivée à Brigue	18,58
Direction Berne, départ de Brigue		19,57
Direction Sion, départ Brigue		20,00 et 21.15

La loi fédérale sur l'assurance en cas d'accidents

(Conférence de M. Ch. Deléglise, chef de l'Agence cant. de la Caisse nat. d'assurances)

Le but que voulait atteindre le Comité de la Société industrielle et des Arts et Métiers de Sion en organisant cette conférence était de vulgariser les dispositions essentielles de la loi fédérale du 13 juin 1911, celles surtout qui intéressent plus particulièrement patrons et ouvriers. A constater le petit nombre de personnes qui avaient répondu à l'appel paru dans les journaux, on aurait pu croire que patrons et ouvriers sont des êtres à peu près inconnus au chef-lieu et que l'on n'y trouve que des rentiers. Je vous assure que l'on ne se bousculait pas, samedi soir, dans la grande salle de l'Hôtel du Midi. Et pourtant le choix du conférencier avait été très heureux; les quelque vingt auditeurs qui l'ont écouté pendant plus de 2 h., avec une attention soutenue ne me contrediront certainement pas. Comme il importe que le plus grand nombre d'intéressés bénéficient des renseignements pratiques dont abondait cette instructive causerie, nous en donnons un compte-rendu aussi fidèle que possible. Il est bien entendu que ce résumé n'a pas la prétention de tenir lieu et place de la conférence; il y manquera, surtout, la clarté et la chaleur de l'exposition.

Nous laissons parler M. Deléglise, mais en un style quelque peu télégraphique:

Il a divisé sa conférence en 4 points:

1) La loi elle-même; 2) les principales obligations des chefs d'entreprises et des ouvriers; 3) examen des dispositions spéciales et particulières de la loi; 4) réfutation des objections les plus fréquemment soulevées.

La loi fédérale du 13 juin 1911 prévoit 4 genres d'assurances: a) l'assurance-maladie; b) l'assurance-accidents obligatoire; c) l'assurance-accidents volontaire et d) l'assurance-accidents pour responsabilité vis-à-vis des tiers; ces deux dernières ne sont pas encore entrées en vigueur. Seule sera examinée l'assurance-accidents obligatoire. Pour son exécution le législateur a créé, comme organe administratif, la Caisse nationale suisse d'assu-

rance, à Lucerne, qu'il ne faut pas confondre avec l'Office suisse des Assurances sociales, organe chargé de la surveillance des Caisses-ses-maladies, ni avec le Bureau suisse des Assurances, qui s'occupe de la surveillance des sociétés privées d'assurance, tous deux à Berne.

Le principe fondamental de la loi est que l'assurance est automatique. Par le seul fait de leur engagement dans une des entreprises désignées par le texte législatif, tous les employés et ouvriers qui travaillent en Suisse sont assurés auprès de la Caisse nationale. Aucun contrat d'assurance n'est nécessaire. Il n'est pas nécessaire non plus que le patron ait annoncé son entreprise, ni même qu'il ait payé la prime. L'ouvrier est couvert sans autre de par le fait qu'il travaille dans une entreprise dont l'activité est ou doit être soumise à l'assurance obligatoire. L'ancien système rendait le chef d'entreprise responsable; actuellement le droit de l'ouvrier est direct contre la Caisse nationale. C'est celle-ci qui répond de l'ouvrier au point de vue accidents et le patron ne doit rien à ses employés et ouvriers victimes d'accidents, s'ils sont assurés obligatoirement.

Pour fixer les genres d'entreprises dont les employés et ouvriers sont assurés on s'est basé sur les risques et non pas sur le nombre d'ouvriers. L'activité seule est déterminante. Ainsi, les travaux agricoles sont exclus de l'assurance obligatoire, de même le travail et l'industrie à domicile. En cas de doute si une entreprise est ou non soumise à l'assurance obligatoire, la Caisse nationale fournit tous les renseignements désirables. C'est une obligation pour celui qui exploite une entreprise susceptible d'être soumise à l'assurance obligatoire d'en aviser la Caisse nationale. La même obligation existe si l'entreprise ferme ou passe en d'autres mains.

Les décisions de la Caisse sont portées à la connaissance du personnel et peuvent faire l'objet d'un recours, dans les 10 jours, à l'Office suisse des Assurances sociales, à Berne; les prononcés de ce dernier peuvent, à leur tour, et dans le même délai, être portés à la connaissance du Conseil fédéral.

Sont assurés tous les employés, ouvriers, apprentis, volontaires et stagiaires occupés en Suisse par les entreprises soumises à l'assurance obligatoire. Les personnes qui travaillent aux pièces ou à la tâche pour une entreprise assurée sont aussi assurées. Les chefs d'entreprise doivent tenir des listes de paie où sont inscrits tous leurs employés et ouvriers et établissant le total des salaires payés. La Caisse nationale assure contre les risques d'accidents professionnels ou non professionnels, suivis de maladie, d'invalidité ou de mort.

En résumé, les accidents professionnels sont ceux qui sont dus à l'exploitation assurée ou qui atteignent l'assuré pendant qu'il travaille pour celle-ci. Les accidents non-professionnels sont tous les autres accidents. Sont également assurées les maladies professionnelles, par quoi il faut entendre les maladies engendrées par la fabrication et la manipulation de certaines substances déterminées. Tout employé ou ouvrier est assuré dès le moment où il commence son travail dans une entreprise assurée; l'assurance finit le surlendemain du jour où le droit au salaire prend fin. L'assurance non-professionnelle peut être prolongée au-delà de ce délai moyennant le paiement d'une modique prime de 0.10 cts. par jour, avantage que les petits propriétaires travaillant dans les usines du canton devraient mettre à profit.

Les prestations de la Caisse nationale d'assurances comportent:

a) les soins médicaux et pharmaceutiques et l'indemnité de chômage payable dès le troisième jour après l'accident; celle-ci est égale au 80% du gain;

b) les rentes d'invalidité, en cas d'incapacité de travail permanente, rente fixée au 70% de l'incapacité ou de l'invalidité;

c) les frais funéraires jusqu'à concurrence de 40 frs.;

d) les rentes des survivants en cas de mort d'un assuré par suite d'accident.

La rente, calculée en pour cent du gain annuel de l'assuré est de: 30% pour la veuve ou le veuf infirme; 15 ou 25% pour chaque enfant; 20% pour l'ensemble des ascendants et frères et sœurs.

Le total des rentes de survivants ne peut pas dépasser le 60% du gain de l'assuré. Les ascendants et frères et sœurs ne peuvent recevoir une rente que si le total de celles du conjoint et des enfants n'atteint pas le60%. Il est alloué à la veuve qui se remarie une indemnité égale au triple de la rente à laquelle elle avait droit; elle ne peut plus réclamer de rentes ultérieures.

Les prestations d'assurance sont dues par la Caisse nationale et non par le patron.

Tout accident doit être annoncé immédiatement par l'assuré à son patron; celui-ci, à son tour, doit le déclarer, sans délai, à la Caisse nationale. Le patron est aussi tenu d'aviser celle-ci de tout accident dont serait victime un de ses employés ou ouvriers, même si cet accident n'a pas été porté à sa connaissance par le sinistré ou ses ayants-droit. Détail à relever: si le patron refuse de remettre à son employé ou ouvrier blessé l'attestation qu'il a été informé d'un accident, l'avis peut être donné, par le blessé ou ses ayants-droit, à l'autorité locale soit, en Valais, au Président de la Commune.

En ce qui concerne les primes, celles pour les accidents professionnels sont entièrement à la charge du patron; par contre, celles pour accidents non-professionnels sont supportées les trois quarts par les assurés et un quart par la Confédération.

C'est le patron qui est comptable envers la Caisse nationale de la part de primes tombant à la charge des assurés; elle est retenue à ces derniers sur leur salaire. Un retard dans le paiement des primes entraîne une majoration de celles-ci d'un quart durant le retard.

Le conférencier nous a expliqué encore l'organisation interne de la Caisse nationale d'assurance qui a, pour organes, un Conseil d'administration de 40 membres, la Direction centrale et 9 Agences d'arrondissement. Au 31 décembre 1923, elle occupait 614 personnes, chiffre qui n'a rien d'excessif si l'on tient compte de la moyenne annuelle des accidents qui, en 1920, a atteint le chiffre de 140,575.

Les recours touchant les indemnités de chômage ou la fixation des rentes relèvent d'instances judiciaires spéciales; en Valais, nous avons le Tribunal cantonal, puis, le Tribunal des assurances, à Lucerne, en cas d'appel.

Les critiques et objections n'ont pas fait perdre beaucoup de temps puisque c'est principalement à la loi elle-même qu'elles s'adressent. Or, celle-ci étant en vigueur, il n'y a plus à en discuter les termes.

La paperasse dont on se plaint dans certains milieux est surtout la conséquence des multiples demandes de renseignements qui obligent à l'envoi de circulaires tenant lieu et place des réponses individuelles.

Voilà un maigre canevas de la causerie de M. Deléglise. Inutile de relever qu'elle a été agrémentée de nombreuses explications basées sur des cas concrets, explications qui ont démontré que le Chef de notre Agence cantonale de la Caisse nationale d'assurances est à la hauteur de sa tâche souvent très délicate. *Cn.*

Chronique sédunoise

✝ M. JEAN-BAPTISTE DÉFABIANI

Aujourd'hui a été conduit à sa dernière demeure par un nombreux public composé surtout d'amis et de connaissances, M. Jean-Baptiste Défabiani, maître-menuisier, décédé samedi, à l'âge de 57 ans, après une longue et très pénible maladie. Le défunt jouissait au chef-lieu, dont il était devenu citoyen, par son agrégation comme bourgeois, d'une excellente réputation due à sa loyauté et à son affabilité. A sa famille nous présentons nos sincères sentiments de condoléances.

A PROPOS D'UN ACCIDENT DE LUGE

On nous écrit:

Je proteste contre le sens tendancieux et fantaisiste qu'a donné «Sécuritas» de l'«Indicateur», à la relation de l'accident dont a été victime M. Pannatier.

L'intention de donner corps à certaine manie processive y est apparente.

Et j'affirme que, seul, je me suis trouvé dans les conditions requises pour bien voir et j'impute la collision à la maladresse de l'accidenté.

Quant au reproche de ne point m'être soucié de lui, je ne vois là qu'un mensonge de plus. C'est moi qui l'ai relevé, tandis que ses compagnons manifestaient plus d'ardeur à l'engueulade qu'au secours, et après m'être occupé des fillettes, lesquelles me paraissaient gravement blessées. Et, de vrai, elles sont encore actuellement alitées, l'une par une commotion cérébrale, l'autre par les suites de multiples contusions.

Cette réplique s'imposait, autant pour rétablir les faits que pour l'éducation d'un rédacteur, lequel ne devrait jamais se contenter d'informations unilatérales et ne point confondre amont et aval. *G. R.*

POUR LA DÉFENSE CONTRE LE FEU

Samedi dernier, le chef de la Cp. des sapeurs-pompiers de notre ville, capitaine E. Brunner, a procédé devant les cadres de la Cp. aux démonstrations et essais d'un nouvel appareil extincteur dont la ville vient d'être dotée. Il s'agit d'un appareil Zuber, qui a une certaine ressemblance de forme avec nos pompes à sulfater. Cet engin, en cuivre, a une contenance de 20 litres et un poids d'environ 30 kgs.; il se porte à dos d'homme et la composition chimique utilisée pour sa charge est, comme c'est le cas pour les autres engins extincteurs, à base d'acide sulfurique et de bicarbonate de soude. Cependant le coût de cette charge est considérablement réduit; de frs. 5.— qu'il était avec les anciens extincteurs d'une contenance de 5-10 litres, il a pu être ramené à 80 cts. Le nouvel appareil donne une pression de 5-6 atmosphères et son jet porte jusqu'à 15 mètres. Sa manipulation, très simple, est exempte de tous dangers. L'engin rendra de réels services lorsqu'il s'agira de commencement d'incendie et de feu de cheminée de pas trop grande importance. Il est déposé au poste de police qui fonctionnera ainsi, en cas d'incendie, comme station de premiers secours.

COURS DE GYMNASTIQUE POUR DAMES

Notre ville n'aura bientôt plus rien à envier aux organisations sportives d'autres localités ultra-modernes. Les sports se développent chez nous de plus en plus et chaque mois, ou à peu près, voit éclore une nouvelle société de développement physique. Ainsi que c'est déjà le cas à Brigue et Sierre, Sion va bientôt posséder sa section de gymnastique de dames. L'initiative en revient à la Société de gymnastique d'hommes de Sion. La liste des adhérentes, qu'elle a mise en circulation, a rencontré un vif succès, en très peu de temps une trentaine de signatures ont été recueillies. Les cours vont commencer incessamment sous la direction du moniteur Albert Fauth.

Puisse la nouvelle section de gymnastique de Dames nous procurer la femme forte de l'Evangile!

COURS DE SKI DES GYMNASTES

La Société fédérale de gymnastique ne limite pas son activité à la gymnastique proprement dite; elle s'intéresse aussi à tout ce qui contribue au développement physique des jeunes gens. Elle a organisé, cette année, à Flums (St-Gall), un cours fédéral de ski auquel les associations cantonales ont envoyé des délégués. Ceux du Valais étaient MM. Marc Donazzolo, de Sion et Antoine Rey-Mermet, de Val d'Illiez. A son tour, l'Association cantonale valaisanne a fait donner par les prénommés, un cours d'instruction qui a eu lieu, aux Mayens de Sion, samedi et dimanche. Y prirent part les délégués des Sections de Brigue, Viège, Sierre, Sion, Saxon, Martigny, Monthey, Val d'Illiez et Champéry; le comité cantonal et sa commission technique étaient représentés par MM. Emile Boll et Charles Pfefferlé.

Voici, en attendant un compte-rendu écrit par une plume plus compétente, un résumé de cette manifestation sportive:

Les participants, au nombre de 27, étaient divisés en deux classes, l'une, sous la direction de M. Marc Donazzolo, composée d'élèves ayant déjà une certaine pratique du ski, l'autre, instruite par M. Rey-Mermet, formée d'élèves novices en la matière. Le cours a parfaitement réussi et les délégués s'en sont déclarés enchantés. Ils ont pu apprécier le complet dévouement et les sérieuses connaissances techniques de leurs instructeurs. Le jeu très élégant de M. Marc Donazzolo a été particulièrement remarqué.

La réception des skieurs-gymnastes aux Mayens a été faite par les soins de la section de Sion. Son dévoué président, M. Maurice Mévillot avait bien fait les choses et dès leur arrivée ils ont trouvé tout ce qu'il fallait pour un prompt réconfort. La large hospitalité de M. Fernand Debons, au Restaurant des Plans, a certainement contribué au succès du cours. Il s'est clôturé par une gracieuse invitation au chalet de M. Henri Wolff et par une dégustation de mousseux offerte par M. Pierre Dubuis.

Cette journée laissera à tous les participants un excellent et durable souvenir.

LA QUATRIÈME SUISSE
Aux Etats-Unis

Dans son numéro du 29 décembre dernier, l'«Union Nouvelle», le grand journal de langue française de la Californie, publie un portrait de M. Adrien Loeb, consul de Suisse à Los Angeles, qu'il accompagne d'une biographie de notre compatriote.

M. Adrien Loeb s'est fixé en 1886 à Los Angeles, la célèbre cité du cinéma, où il ne tarda pas à occuper une position en vue dans une grande maison de commerce. En 1918, il fonda sous son nom une nouvelle firme qu'il dirige avec un succès toujours plus croissant.

«Monsieur Adrien Loeb, ajoute le journal américain, est un des négociants les plus honorés de notre ville; il fut président du «Board of Trade», de l'Association «Los Angeles Creditmen» et de la «Produce Exchange». Il accepta dernièrement la présidence de la Colonie suisse du Sud de la Californie et vient d'être nommé par le Conseil fédéral, consul suisse à Los Angeles».

Notons que le nouveau consul est le frère de Madame Lob «Au Progrès», à Sion.

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Rachat de 2 offrandes en argent et de l'offrande des cierges. — Vu le rapport et les propositions de la Commission spéciale, le Conseil approuve la convention passée entre Monseigneur l'Evêque du Diocèse de Sion, le Vénérable Chapitre de la Cathédrale de Sion et le clergé catholique romain de Sion d'une part et la Commune de Sion d'autre part pour le rachat de l'offrande des cierges et de deux offrandes en argent ainsi que pour certaines prestations nouvelles du clergé lors des enterrements.

A l'occasion de cette convention la commission spéciale, renforcée de deux membres, MM. Barberini et de Rivaz, est invitée à continuer les pourparlers et de racheter éventuellement le droit à la seconde cloche pour tous les adultes.

Place de la Cathédrale, réfection. Participation du Chapitre. — Est approuvé en outre la convention passée avec le Vénérable Chapitre de Sion au sujet de la réfection de la place de la Cathédrale et la participation du Chapitre au coût des travaux.

Réduction de la taxe de ménage. — Donnant suite à la décision du Conseil, du 15 décembre dernier, la commission des finances a étudié la question. Considérant que pour l'année 1923 la demande dont il s'agit n'a plus aucune portée, la Commission propose d'en renvoyer l'examen à l'étude du budget. Le Conseil adopte cette proposition.

Registre foncier, nouveaux locaux. — Le Conseil donne son approbation au contrat de bail projeté entre la Commune et M. Léon Pfefferlé pour les locaux à mettre à la disposition du registre foncier et de l'Etat-civil dans la maison du prénommé à l'Avenue du midi.

Cochylis, lutte d'hiver. — La Commission d'agriculture a étudié la question. Au vu de l'avis des personnes compétentes en la matière qui ont été consultées, et d'après lesquelles un traitement d'hiver approprié et efficace n'est pas encore trouvé, la Commission propose de ne pas recommander ni d'imposer un traitement d'hiver. Le Conseil accepte cette proposition. La Commission est par contre invitée à continuer l'étude pour le traitement d'été.

Avant de clôturer la séance, M. le Président remercie ses collègues du Conseil pour leur collaboration durant l'année qui va finir et leur adresse ses vœux pour 1924.

Casino, location de la salle. — Le tarif actuel pour la location de la salle du Casino est ramené comme suit pour les sociétés locales et dès le 1er décembre 1923:

Jusqu'à minuit:			
1) éclairage	frs. 5.—		5.—
Tarif d'été		Tarif d'hiver	
		2) chauffage	10.—
3) location	5.—		5.—
4) nettoyage	15.—		15.—
	25.—		35.—
Jusqu'au matin:			
1) éclairage	frs. 15.—		15.—
		2) chauffage	15.—
3) location	20.—		20.—
4) nettoyage	25.—		25.—
	60.—		75.—

Asile de vieillards. — A la demande du Comité qui a présidé à l'organisation d'un asile de vieillards à Sion, le Conseil décide d'accorder à cette œuvre: a) gratuitement l'eau, la lumière et un calorifère électrique; b) le gaz avec un rabais du 50% sur le prix ordinaire; c) un lot de bois en commun avec la bourgeoisie.

DANS LES SOCIÉTÉS

Harmonie municipale. — Mardi 22 janvier à 18 h., répétition pour clarinettes, flûtes et hautbois. A 20 h. 30 pour tous les autres instruments.

AVIS

L'abondance de matière nous oblige à renvoyer quelques articles au prochain No. Nos correspondants voudront bien nous en excuser.

Cacao Tobler — en paquets plombés —
564 Dépôts de vente dans le canton du Valais
1/5 de livre seulement 25 cts.

Perdu

samedi à midi, une chaîne auto-neige de camion.
La rapporter contre récompense à la Brasserie Fertig, à Bramois.

On cherche à acheter une

vigne

d'environ 400 à 500 toises, préférence vieille vigne à défoncer, bonne situation exigée.

CHANGE A VUE

(Cours moyen)
21 Janvier

	demande	*offre*
Paris (chèque)	25,80	26,50
Berlin	—.—	—.—
Milan	24,90	25,50
Londres	24,40	24,60
New-York	5,70	5,85
Vienne (le million)	80.—	82.—
Bruxelles	23,80	24,50

Feuilleton du «*Journal et Feuille d'Avis du Valais*» No 33

A Cœurs vaillants...

par
Henry de Brisay

— Je suis aux ordres de Monseigneur, dit alors Myriam de sa voix chantante.

— Je voudrais savoir, reprit le duc Charles, ce qu'il adviendra du grand projet que j'entreprends.

— Quel est le drôle qui vient me relancer jusqu'ici? Va voir, Piertro, et qu'on jette l'insolent en quelque fond de basse fosse!

L'Italien ouvrit la porte et échangea quelques paroles avec la personne qui avait frappé.

— Qu'est-ce? demanda le prince, impatienté.

— C'est le sire de Joigny.

C'était le sénéchal de Bourgogne.

— Par saint Georges! que peut me vouloir mon sénéchal, pour me déranger en pareil lieu et à pareille heure.

— Entrez ,Joigny, commanda le duc.

Le sénéchal entra et s'inclina profondément.

— Qu'est-il donc arrivé? demanda le prince.

— Altesse, c'est un messager arrivé, tout à l'heure, à franc-étrier, j ene sais d'où, et qui a demandé à parler sur le champ à l'un des officiers de la couronne. On me l'amena et il me donna ce pli en me conjurant, sur ma vie, de le remettre, sur l'heure, à Monseigneur. Je vous ai cherché partout, Altesse, enfin, l'homme de chambre m'a dit que vous étiez en ce cabinet et je me suis permis...

— C'est bon, donnez, fit brusquement le duc.

Puis:

— Le messager est-il encore céans?

— Il est reparti aussitôt, Monseigneur.

— Et vous ne saviez pas de quelle part il nait?

— Non, Altesse

Le duc eut un mouvement d'impatience.

— C'est bien, allez.

Le sénéchal se courba jusqu'à terre et sortit à reculons.

Quand il fut parti, le prince approcha le sceau qui fermait le message de la lumière.

Après un rapide examen du cachet, le duc tressaillit.

— C'est impossible, murmura-t-il... pourtant... les trois bourses et les trois cœurs.... ces armes sont bien les siennes .

D'une main frémissante, il brisa le scel et déplia le parchemin.

A mesure qu'il lisait, Campo-Baso qui l'observait, voyait ses traits se creuser, son teint pâlir. Un tremblement nerveux secouait ses mains. Quand il eut fini sa lecture, ses lèvres étaient toutes blanches.

Or, voici ce qu'il venait de lire:

«En foi de Dieu, nous t'adjurons de t'amender, Charles de Charolais, duc de Bourgogne, car, à partir de ce jour, tu n'as plus un an à vivre ta vie sur la terre.

«Sois fort contre l'adversité qui va t'accabler et ne te révolte pas contre la main du Juge suprême.

«Avec tes fautes, tu dois expier celles de ton père, le duc Philippe, qui a commis deux fautes infâmes.

«Prince et fils de France, il a livré aux Anglais Jehanne la Pucelle, qui avait délivré le royaume et fait sacrer le dauphin à Reims.

«Homme, il a livré son ami qui lui avait prodigué son or et son sang. Bien plus, il l'a faussement dénoncé et, par ses méchants propos, a prévenu contre lui le roi notre Sire.

«Pour les crimes de Philippe, tu expieras, toi, Charles. Car les fils payent les fautes des pères.»

Pour toute signature, un cœur était dessiné.

Le duc froissa le papier, poussa un épouvantable blasphème et saisissant le bras de Myriam et la secouant rudement il lui dit les yeux dans les yeux, la bouche écumante:

— Voilà une occasion ,sorcière, de prouver ton savoir. Si tu dis vrai, je te comble de richesses, si tu mens, je te fais tenailler aux jarrets et aux mamelles avec les fers rouges jusqu'à ce que mort s'en suive.

Myriam eut, pour le duc, un regard si méprisant que le prince eut presque honte d'une telle violence envers une femme.

— Que voulez-vous savoir? demanda simplement l'Arabe.

— Je veux que tu me dises ce que c'est que l'homme et la femme dont il est parlé dans cet écrit.

— Bien, donnez-moi ce parchemin.

— Je ne veux pas que tu le lises.

— Je ne le lirai pas. Mais il est nécessaire que je le touche.

Le duc tendit le message à Myriam qui ferma les yeux.

Elle plaça d'abord le parchemin sur son front, puis, sur sa bouche, enfin sur son cœur. Elle parut beaucoup souffrir. Enfin elle dit, d'une voix étrange et qui semblait lointaine:

— D'abord la femme...

— Oui, la femme, qui est-elle?

— Attendez... Mais ce n'est pas une femme... Si pourtant... Pourquoi est-elle vêtue comme un chevalier?

Charles eut un frémissement.

La sorcière continuait:

— Quel carnage! quels grands coups!.. Hardi! hardi! Tirez avant... Je vous dis que les Anglais sont à nous!....

Dans l'ombre, le duc cherchait la main de Campo Basso et la tenait à la lui briser. Myriam parlait toujours.

— Oh! l'église... les évêques... les nobles seigneurs... la foule du peuple... Voici la couronne qu'on pose sur la tête du roi... Elle est là... à la corne de l'autel... son visage rayonne... elle porte fièrement sa bannière!

On entendait la respiration du duc haletante comme une forge.

L'Arabe poursuivait:

— Ah! pauvre fille... garde bien ton courage... voici les mauvais jours... les jours de trahison... Il n'y a plus que des traîtres autour de toi... l'un te vend par haine, l'autre par avarice... le troisième par ambition.. Oh! Oh! le méchant prince qui pour toujours a terni son blason d'une tache d'infamie....

— Assez! misérable fille! hurla Charles en se précipitant sur Myriam les poigs levés, les yeux fous! Assez ou je t'écrase.....

Campo Basso se jeta devant lui.

— C'est vous qui lui avez ordonné de parler ,seigneur.... d'ailleurs, elle ignore quels sont ceux dont elle parle.

— C'est vrai, dit le duc en reculant et en laissant tomber sa tête sur la poitrine.

Il rêva un instant.

Enfin il releva le front.

Il dit d'une voix basse:

— Parle moi de l'homme, maintenant, de l'homme dont il est question dans ce papier.

— C'est le même qui a écrit la lettre, commença Myriam.

— C'est faux! dit Charles avec violence, l'homme dont il est parlé en cet écrit est mort depuis vingt ans....

— L'homme est vivant! insista l'Arabe avec force.

Un nouveau doute accabla le duc.

— D'Himbercourt aurait donc raison, murmura-t-il quand il soutient qu'il a trouvé vide le tombeau de Jacques, qu'il s'était fait ouvrir.

Sans s'inquiéter du duc, Myriam continuait de parler.

— Je vois la mer, des vaisseaux et des monceaux d'or, le roi, des fleurs de yls l'embrasse... les grands seigneurs le choient... les princes veulent le gagner... un grand prince l'appelle son ami....

— Arrête-la... arrête-la, Pietro, dit le malheureux à Campo Basso d'une voix rauque, arrête-la ou je la tue.

L'Italien alla à Myriam, lui posa les mains sur les tempes, lui souffla au front, et presque aussitôt la jeune femme rouvrait les yeux.

Elle regarda autour d'elle avec étonnement et passa avec plusieurs reprises la main sur son visage.

Campo Basso lui reprit le parchemin qu'il rendit respectueusement au duc.

— C'est prodigieux, répétait le prince. Tu as entendu ce qu'elle a dit?

— Oui, Altesse.

8me Foire Suisse d'échantillons

BALE, 17 au 27 mai 1924

La régie exclusive des annonces du

Catalogue officiel

a été confiée à **notre** Maison. Nous recommandons cette excellente publicité à tous les industriels et commerçants suisses.

Dernier délai pour la réception des annonces: 31 mars 1924. Demandez le prospectus qui est fourni gratuitement ainsi que la visite de notre représentant.

PUBLICITAS

Société anonyme suisse de publicité

LA GENEVOISE

Compagnie d'assurances sur la vie

— Fondée en 1872 —

Conditions les plus libérales et Sécurité absolue

Polices mondiales dès le début, sans surprime

Couverture gratuite du risque d'aviation pour passagers.

Participation aux bénéfices déjà après deux ans, et en outre répartition extraordinaire triennale dès la sixième année.

Garanties: L'excellente situation financière de LA GENEVOISE est prouvée par le fait que la Compagnie dispose de **Fr. 122.-** pour chaque Fr. 100.— de valeur actuelle de ses engagements.

MARCEL CHOLLET, Agent général, Martigny-Ville;

BANQUE de RIEDMATTEN, SION.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

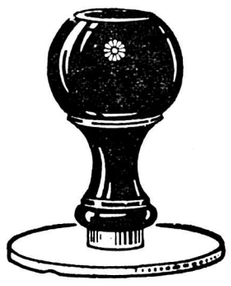

Pour Administrations Bureaux, etc.

Timbres pour marquer le linge

Tampons, encre indélébile

PRIX MODERES

Marc Gessler

— SION —

Coffres-Forts

tous prix et dimensions

Sécurité complète

contre tous risques

Catalogue franco

FICHET S. A.

1, rue du Grutli, 1

Genève

Lettres de faire part

Cartes de deuil

sont livrées promptement et soigneusement à des prix modérés par

l'Imprimerie Gessler, Sion

Maladies urinaires

VESSIE REINS

Vous qui souffrez de ces organes ou de maladies secrètes, récentes ou anciennes, prostatites, douleurs et envies fréquentes d'uriner, pertes séminales, faiblesse sexuelle, diabète, albumine, hémorroïdes, rhumatismes ivrognerie, **obésité, goître,** timidité, maigreur, etc., demandez, en expliquant votre mal, au Directeur de l'Institut Dara Export, Case Rive 430, Genève, détails sur la méthode du célèbre spécialiste Dr Williams, de Londres

Madame DUPASQUIER-BRON

Sage-femme diplômée

Place du Port, 2, **Genève**

Pensionnaires - Soins médicaux

Prix modérés — Téléph. 42-16

CLINIQUE SUR FRANCE

Sage-femme diplômée

Mme Eberwein-Rochat

11, Bd. James Fazy, GENEVE.

Consultations

Pensionnaires

Téléph. Mt.Blanc 48.80

Les Boucheries A. Favet

77, rue de Carouge, **Genève,** offrent de superbes jambons salés maigres, de 5 à 6 kgs., au prix de 2,15 la livre, contre remboursement. Les jambons sont détaillés et francs de goût.

Veau: devant 2,20 le kg. derrière, 3.— le kg.

Bœuf, bouilli, 1.25 la livre, rôti, 2 frs. la livre, graisse de rognon, 0,75 la livre. Poitrine de mouton, 1,50 la livre.

Se recommande: **A. Favet.**

Jambonneaux fumés du pays.

Bajoues maigres fumées, du pays

Marchandise extra, bien conditionnée, est livrée au prix de **Fr. 4,50 le kg.**

Lard gras fumé, du pays, à **Fr. 3,50 le kg.** par 5 kgs.

Charcuterie BURNIER, Palud 5, **Lausanne.**

ABONNEZ-VOUS AU

„Journal et Feuille d'Avis du Valais"

VIANDE POUR SALER, SÉCHER

Cuisse ou derrière entier le kg.	2.40
Devant bœuf entier	2,30
Viande désossée pour saucisses	2,60
Tétines	0,80
Graisse de rognon	1,50

S'adresser **A. Magni, Commerce de Viande, Abattoirs, Genève.**

REGLES MENSUELLES

Remèdes régulateurs contre les retards mensuels.

Ecrire à H. NALBAN, pharm. 3, rue du Stand, Genève.

Pour toutes demandes d'adresses, prière d'indiquer le No de contrôle.

«PUBLICITAS»

Société Anonyme Suisse de Publicité

4 Rue de Lausanne 4

Sion

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements, pour être prise en considération, doit être accompagnée d'une finance de 30 cts.

La Coupe Gordon Bennet en 1923

et la fin tragique du ballon «Genève»

Ier lieut. Ansermier, aéronaute-pilote

La Coupe Gordon Bennett de 1923 pour ballons sphériques a été appelée à juste titre la Coupe tragique ou la Coupe sanglante.

Cette épreuve qui se court depuis 17 ans n'avait jamais donné lieu à de telles catastrophes. Cinq morts et un blessé, trois ballons incendiés par la foudre, tel est le bilan de cette épreuve internationale.

Tout d'abord rendons hommage aux pilotes, à ces vaillants «sans peur», car le courage, la hardiesse, le mépris du danger, sont des qualités trop viriles pour être critiquées.

La critique est aisée et après chaque sinistre, il est d'usage de se montrer généreux dans ce domaine. Les reproches les plus acerbes ont été adressés aux dirigeants de l'Aéro-Club de Belgique qui n'ont fait qu'appliquer le règlement.

Les conditions climatériques ne devaient pas entraîner une remise de l'épreuve; celle-ci n'a pas même été envisagée par le collège des commissaires sportifs dont font partie nos meilleurs aéronautes.

Le régime cyclonique qui règne à cette époque de l'année en Europe est celui, grâce auquel la plupart des records d'aérostation ont pu être établis, c'est celui que l'on choisit pour l'organisation des épreuves à grande distance. Un régime anti-cyclonique ne donnerait aucun résultat comparable.

Le régime cyclonique ne constitue pas un danger pour le ballon dès qu'il est en l'air. Le ballon fait corps avec les vents et se déplace avec eux.

L'époque de l'équinoxe a été précisément choisie parce que c'est l'époque où les vents dominants en Belgique entraînent les aérostats vers l'Europe centrale et septentrionale, et non vers l'Océan et l'Angleterre.

La Coupe Gordon-Bennett a toujours été organisée à cette époque de l'année en Europe; l'an dernier seulement à Genève, on l'a avancée d'un mois pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'aérostation ni avec les conditions climatériques.

On a choisi la date du 23 septembre parce qu'elle coïncide avec la pleine lune, si précieuse pour les voyages de nuit.

La plaine de Solbosch était, de l'avis de tous les pilotes, un endroit idéal pour les départs; elle offre un emplacement vaste et abrité des vents, auquel aucun autre ne peut être comparé à Bruxelles. La question des travaux n'a pas inspiré le choix de la date, car l'état de ceux-ci eut été infiniment plus favorable à l'organisation, plusieurs semaines auparavant.

Il y a lieu de noter que tous les pilotes qui sont partis légers n'ont pas eu à craindre les mêmes difficultés que les autres. Enfin, les orages eux-mêmes sont familiers aux pilotes; certains sont restés plusieurs heures dans les orages sans que des catastrophes s'ensuivent (témoin Genève en 1922).

Il y a encore lieu d'ajouter que l'on risquait une plus grande fréquence de grains orageux à une date moins avancée de la saison.

Plusieurs savants donnent des explications scientifiques des accidents; en voici quelques-unes:

Tout ballon quitte le sol chargé d'un certain potentiel électrique qu'il ne perd que plus ou moins par la conductibilité très faible de l'air.

D'autre part, le lest emporte une certaine charge électrique qui tend à mettre le ballon en équilibre de potentiel avec l'atmosphère avoisinante.

Le nuage étant lui-même chargé d'électricité, il peut arriver un moment où la différence de pontentiel est suffisante pour provoquer un courant, car le sphérique, bien qu'il ne ne forme point paratonnerre constitue une «capacité électrique» comparable, en somme, à l'une des armatures d'une bouteille de Leyde.

Dès lors, sans qu'il y eut d'éclair au sol, le ballon qui s'approche du nuage peut provoquer la déflagration. C'est ce qui, vraisemblablement, s'est produit, car tous les aérotes se trouvaient en-dessous des nuages orageux.

Ajoutez à cela que la chute de pluie développe encore l'électricité sur les parois du ballon et que, tous les isolants, y compris la gutta-percha, et aussi les cordages, offrent une certaine conductibilité.

Tous ces facteurs agissant à la fois ont provoqué ces malheureux accidents que nous avons eus à déplorer.

Certaines personnalités ont prétendu que les pilotes foudroyés n'étaient pas des scientifiques. Je crois au contraire, que les officiers américains, espagnols et suisses, tous ingénieurs expérimentés, ont été victimes de la fatalité et que M. Demuyter ou un autre aurait pu être atteint dans la période ascendante qui a précédé leur arrivée au-dessus de la zone orageuse.

Les résultats prouvent que la situation météorologique était des plus favorables, car à part MM. Demuyter et Veenstra, qui pilotaient des ballons «extra légers», tous les autres concurrents ont été victimes des orages, sont restés sur le continent, effectuant des performances allant de 50 à 550 km. Parmi ces rescapés se trouvait M. Bienaimé, gagnant de la Coupe Gordon Bennett avant la guerre et recordman de la distance. Le champion français a atterri en Allemagne après avoir parcouru 280 kilomètres. Nos pilotes suisses, MM. Armbruster et Picard ont effectué, le premier, 550 km. et le second, 90. Le vaillant capitaine Armbruster se classe troisième, il a lutté contre le froid et les éléments déchaînés. Nos ballons suisses sont des plus résistants mais trop lourds. En 1922, lors de la Coupe Gordon Bennett à Genève, je suis parti avec 320 kg. de lest de moins que mon concurrent M. Demuyter. Tous mes efforts pour monter à 5000 m., altitude que je m'étais imposée, ont été vains. L'orage m'a précipité sur une forêt avec mon malheureux camarade C. von Grunigen. Nous avons lutté de minuit vingt à 5 h. du matin au milieu du tonnerre et des éclairs et, une fois dégagés des arbres nous avons repris l'atmosphère pour parcourir encore environ 400 km. en Allemagne où nous avons atterri de la façon la plus douce possible.

Les ballons «Genève», «Zurich» et «Helvetia II» sont tous trois du même poids, de la même construction et du même cube. On a prétendu que le «Polar», ballon espagnol, de même fabrication, avait été atteint par la foudre comme le «Genève» à cause de sa soupape, laquelle était munie de parties métalliques. Je ne suis pas d'accord car MM. Armbruster, Picard, Magdalena et d'autres n'ont pas été foudroyés et avaient cependant la même soupape.

Les ballons sillonnent le ciel depuis 1793 et peut-être sommes-nous en présence de phénomènes inconnus; devant l'immensité l'homme est bien petit. Avant l'être humain, des orages ont éclaté, la terre a tremblé et le cataclysme du Japon a obligé l'Académie des sciences à s'occuper de ce grand malheur qui n'est pas à comparer avec celui de la Coupe Gordon-Bennett.

L'opinion d'un savant, Monsieur Emile Belot est, sur ce point spécial, intéressante à connaître.

(à suivre)

Nos primes

Le **Journal et Feuille d'Avis du Valais** offre cette année les primes suivantes à ses abonnés:

Un superbe livre: **La route du Lœtschberg,** avec gravures artistiques. Prix: frs. 10.— au lieu de 30.—.

Une série de **10 estampes de Grimentz.** Fr. 15.— au lieu de 25.—.

Un volume: **Médecin des Pauvres.** Fr. 1,20 au lieu de 4.50.

Une série de **12 jolies cartes postales illustrées couleur.** Fr. 0,60 au lieu de 1.20.

— Sais-tu qui est la première personne dont elle a parlé?

— Tout ce qu'elle a dit m'a paru plutôt incohérent.

— C'est trop clair, au contraire, Pietro.

— Tel n'est pas mon avis, Monseigneur.

— Tu te rangeras au mien quand tu sauras qu'il s'agit de Jeanne la Lorraine.

Campo Basso parut abasourdi.

— Serait-il possible? fit-il en reculant d'un pas... C'est étrange, en vérité. Et l'autre personnage?... des vaisseaux de l'or, que diantre celui-là peut-il être?

— Quelqu'un que tu as bien connu autrefois.

— Son nom?

— Jacques Cœur.

— L'ancien argentier?

— Oui.

— Le capitaine des galères du pape?

— Lui-même.

— Mais il me semble me rappeler que Myriam a dit qu'il était vivant.

— Oui, et elle l'a affirmé une seconde fois.

— C'est fou.

— N'est-ce pas?

— Je peux en parler plus savamment qu'un autre, car moi qui vous parle, je l'ai vu mort de mes yeux.

— C'est vrai, fit le duc, repris soudain de soupçons, tu étais sur sa galère quand il trépassa. A ce propos, Messire d'Himbercourt raconte d'étranges choses à ton sujet.

Campo Basso haussa les épaules.

— M. d'Himbercourt parle mal de moi, répliqua-t-il, parce que M. d'Himbercourt est jaloux de la grande bonté de Votre Altesse à mon égard.

— Tu avais pourtant été envoyé à Gênes, à ce qu'on m'a raconté, pour accomplir une mission dont t'avait chargée mon redouté père.

— Mission que j'aurais remplie jusqu'au bout, interrompit respectueusement l'Italien, si l'imbécilité de M. d'Himbercourt ne m'avait pas fait découvrir, prendre et garder prisonnier par Jacques Cœur qui voulait un otage. Ce n'est qu'après sa mort que je pus m'échapper et je revins le plus vite que je pus à Dijon. Si j'avais eu la moindre des choses à me reprocher, je ne me serais pas justement réfugié en Bourgogne.

— Laissons cela, fit le duc, qu'une plus terrible pensée occupait. Admettons pourtant cette chose impossible: Jacques Cœur vit, Jacques Cœur me menace et Jacques Cœur m'écrit.

— Vous menace, vous, Altesse.

— Oui, moi, Charles de Bourgogne... Tiens, lis plutôt.

Et, d'un geste de colère, le prince tendit le parchemin à son favori.

Campo Basso eut l'air remué par le plus grande indignation.

— Ecrire des choses pareilles!

— Ton avis enfin!

— Pour moi, ce message est l'œuvre d'un fou ou d'un imposteur.

— Non, dit le duc songeur, impossible, car il y a dans ce message des choses qui prouvent que c'est Jacques Cœur seul qui a pu l'écrire ou le dicter.

— Alors, il vivrait?

— Oui, je sais, c'est ce qui m'affole..... Pietro, demain, tu te mettras en route. Il faut que tu me retrouves ce message à tout prix.

— Oui, Altesse.

Le duc rêva encore un moment.

— Oh! savoir, savoir! fit-il enfin, se crispant les doigts, savoir si je ne suis pas aux mains de fourbes qui cherchent à entraver mon grand dessein.

— Peut-être Myriam, hasarda Campo Basso en désignant l'Arabe toujours immobile et adossée à la muraille.

— Oui, tu as raison, interrogeons-la.

Il fit un pas vers elle, puis revint à l'aventurier.

— D'abord, dis-moi, commanda-t-il, comment tu as connu cette femme.

— Un Italien de Gênes, Bartolomeo Spada. Un homme des bandes de M. Romont...

— D'où la connaissait-il?

— C'est dans une bande de bohémiens qui fuyaient la Savoie qu'il m'a dit l'avoir rencontrée. Il m'a vanté ses mérites et m'a assuré qu'elle m'étonnerait par sa science de devineresse et ses calculs magiques. Comme je vous savais, Monseigneur, curieux de ces prodiges, je vous l'ai amenée. Voilà tout ce que je sais d'elle.

Le duc revint alors vers Myriam.

— Femme, dit-il, quel est ton nom?

— Vous le savez.

— Mais Myriam est un nom commun à beaucoup de femmes d'Orient. Tu dois en avoir un autre.

— Celui-là, je le garde comme un trésor. Et puis, en quoi peut-il vous intéresser?...

— Ton pays?

— De l'autre côté de la mer. Là où le ciel n'a pas de voile, là où les chevaux ont des ailes, où toutes les femmes sont pures et tous les guerriers valeureux.

— Il y a bien quelque ville dont tu dois savoir le nom?

— Que sauras-tu de plus quand je t'aurai dit que nos sultans résident à Tedjaz.

— C'est la ville que les marchands du Levant nomment Tripoli, dit tout bas Campo Basso à l'oreille du duc.

L'interrogatoire continuait.

— Où as-tu appris ce que tu sais?

— Parmi les savants mages d'Egypte.

— Peux-tu prédire l'avenir?

— En calculant les nombres avec les astres qui ont présidé aux naissances des hommes, on peut parfois prévoir la destinée.

Le duc, d'un violent mouvement, la saisit au poignet.

— Je veux que tu me fasses mon horoscope, dit-il... Ecoute-moi. Je suis né l'an 1433, le douze de....

Se dégageant doucement, Myriam l'interrompit.

— C'est un long travail que vous me demandez, dit-elle, et où nulle erreur ne doit se glisser. Consignez par écrit toutes les circonstances de votre naissance, avec sa date exacte, et remettez-moi ce grimoire. Je tâcherai de vous satisfaire.

Le caractère emporté du Téméraire se fit encore jour:

— Ne pourrai-je donc rien savoir ce soir même....

Myriam le regarda longuement dans les yeux, puis reprit:

— Donnez-moi votre main.

Brusquement, le duc lui tendit sa main, longue, fine, mais pourtant musclée de batailleur et d'homme de race.

— Non, l'autre.

Et le prince obéissant et superstitieux, ce prince qui faisait trembler les rois, tendit docilement sa main gauche à la sorcière arabe.

Myriam attira le duc sous la lumière et se pencha sur la paume ouverte.

Tout à coup elle eut un tressaillement.

Puis, s'inclinant très bas, elle dit:

— J'ignorais... il faut me pardonner... vous êtes un grand seigneur, presque un roi... je vous ai parlé tout à l'heure d'un ton....

— Ne savais-tu pas que j'étais Charles de Bourgogne? demanda le duc étonné.

— Je l'ignorais, Monseigneur.

Le prince se tourna vers Campo Basso.

— J'ai cru bon, Altesse, de lui cacher votre rang, de la sorte il n'y avait à craindre mensonges, ni jongleries.

— Sans doute et tu as bien agi. Maintenant, continuait-il en s'adressant à la devineresse, maintenant que tu sais mon état, ne se trouble pas et soit aussi franche avec moi que si j'étais le dernier vilain de mon duché.

Myriam ne répondit pas et reprit son patient examen.

— Je vois, dit-elle enfin, beaucoup d'orgueil un désir toujours inassouvi d'entreprendre de grandes choses je vois du triomphe des victoires... mais tout cela, c'est dans le passé... à présent... je vois..

La jeune femme se leva et se tut.

— Parle, commanda le duc d'une voix de tonnerre et devrais- tu m'annoncer ma mort avant le jour qui doit venir demain, tu trouverais mon cœur aussi ferme que celui du preux Roland ou du comte Renaud, les grands paladins.

(à suivre)